

Plan Climat Air Energie Territorial

Stratégie territoriale

Version du 7 février 2024



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE





Sommaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



1. Introduction
2. Partie 1 : vision stratégique climat-air-énergie pour Mellois en Poitou
3. Partie 2 : Trajectoires climat-air-énergie pour Mellois en Poitou
4. Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par thématique
5. Partie 4 : Objectifs cibles pour Mellois en Poitou
6. Annexes



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Introduction

- Elaboration du PCAET
- Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale
- Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale
- Composition des instances



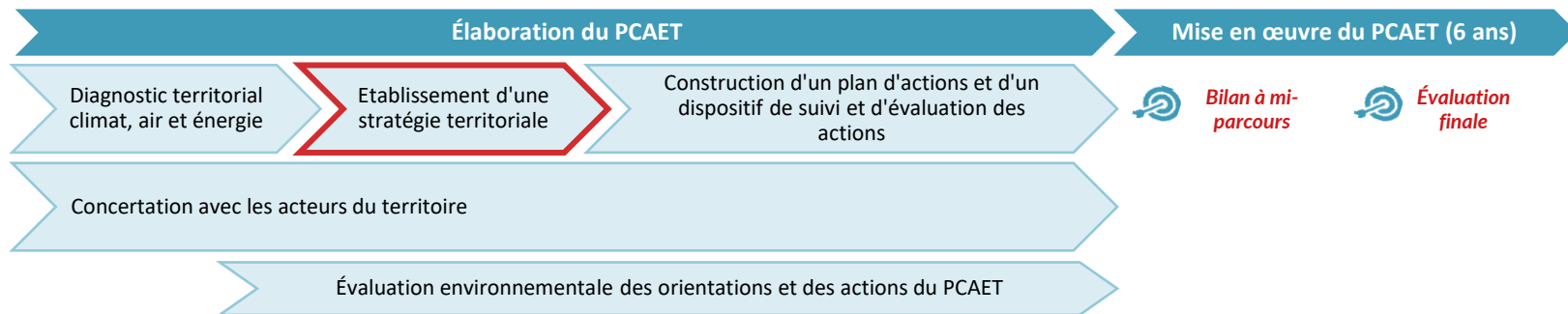
Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



La stratégie territoriale s'appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire.

L'objectif de la stratégie territoriale est de **permettre une vision prospective du territoire sur les enjeux du PCAET**. Ainsi, cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.



Rappels réglementaires sur la stratégie climat-air-énergie

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2027 et 2030**). Les objectifs réglementaires détaillés se trouvent en annexe.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone** mentionnée à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est **couvert par un plan de protection de l'atmosphère** mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

Zoom sur les zones d'accélération des EnR :

L'article L229-26 du code de l'Environnement intègre, suite à la loi APER, la mention suivante :

« II. – Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole : [...]

2° bis Une carte qui identifie les zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie ; »



Méthodologie d'élaboration de la stratégie

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



La stratégie territoriale du PCAET a été élaborée à travers une mobilisation large des acteurs du territoire. Deux instances clés ont été sollicitées : le Laboratoire Climat, et le Comité de Pilotage du PCAET.

- **Lancement du Labo** le mardi 7 novembre 2023 : présentation du diagnostic et des enjeux, acculturation au sujet
- Thématique **agriculture et espaces naturels** le jeudi 16 novembre 2023
- Thématique **tertiaire et industrie** le lundi 20 novembre 2023
- Thématique **habitat et aménagement** le mardi 28 novembre 2023
- Thématique **transport et mobilité** le 5 décembre 2023
- **COPIL de validation des axes stratégiques** le 13 décembre 2023
- **Scénarii qualitatifs et quantitatifs** le mercredi 10 janvier 2024
- **COPIL de validation de la stratégie territoriale et des objectifs** le 2 février 2024

Le Laboratoire Climat a notamment eu pour rôle de prioriser les leviers d'actions thématiques lors des ateliers de novembre et décembre 2023, et de proposer des objectifs cibles quantitatifs lors de l'atelier du 10 janvier. La priorisation des leviers d'action est à retrouver en annexe. Les objectifs cibles sont présentés dans la partie 4 de ce document.

La stratégie comprend la définition d'**orientations stratégiques**, d'**objectifs**, d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs. Les orientations stratégiques sont présentées en partie 3, dans un ordre traduisant la **priorisation de mise en œuvre sur le territoire**. Cette priorisation est issue des travaux du Laboratoire Climat lors des ateliers thématiques, qui a été validée en Comité de Pilotage.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), proposés par le Laboratoire Climat, puis réajusté à la marge et validés par le COPIL. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



Composition des instances

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Laboratoire Climat

- **Rôle** : production, proposition des axes stratégiques et des scénarios
- **Composition** : acteurs désignés.

Les membres du Laboratoire Climat ayant participé activement aux ateliers :

- 4 Vice-Présidents (VP) de Mellois en Poitou
- 2 conseillères communautaires volontaires (hors VP)
- 1 élu de la chambre d'agriculture, 1 de la chambre de commerce et d'industrie et 1 de la chambre des métiers et de l'artisanat
- 2 membres du conseil de développement

Comité de Pilotage

- **Rôle** : décisionnaire : arbitrages et validations
- **Composition** :
 - Président de Mellois en Poitou
 - 4 Vice-Présidents Mellois en Poitou
 - 1 Vice-Présidente du SIEDS
 - Unité transition écologique, DDT79
 - ADEME Nouvelle-Aquitaine
 - Directeur général adjoint / directeur général des services Mellois en Poitou
 - Directrice de l'aménagement et de l'habitat Mellois en Poitou
 - Cheffe de projet PCAET Mellois en Poitou



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Partie 1 : vision stratégique climat- air-énergie pour Mellois en Poitou

- Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
- S'adapter aux conséquences inévitables d'un climat qui change
- 3 objectifs « chapeaux » pour le territoire



Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050...

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

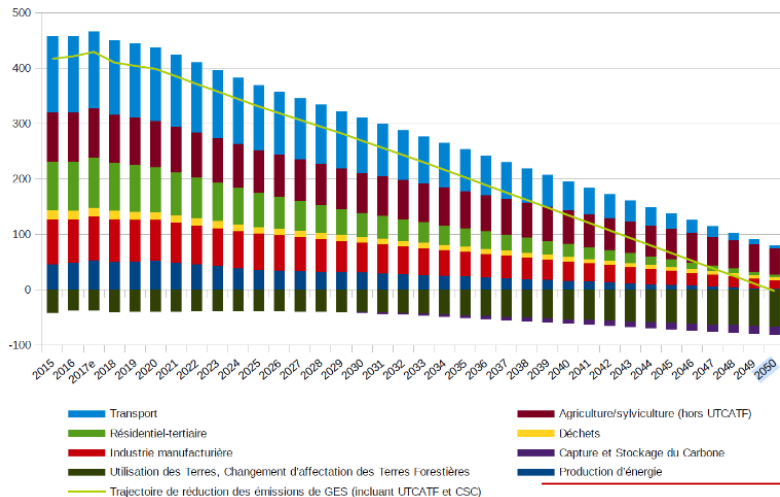


Objectifs nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- **33%** d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Stratégie Nationale Bas Carbone → Objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 :

- **Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)



Émissions de GES territoriales

Séquestration carbone territoriale

Neutralité carbone en 2050



Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050...

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



La Région Nouvelle Aquitaine a élaboré son SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – en réponse à la loi NOTRe du 7 août 2015 qui renforce la compétence des Régions en matière d'aménagement du territoire, en les désignant chef de file sur ce domaine.

Le projet s'articule autour de quatre grandes thématiques :

1. Bien vivre dans les territoires (se former, travailler, se loger, se soigner) ;
2. Lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services) ;
3. Consommer autrement (assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets) ;
4. Protéger l'environnement naturel et la santé (réussir la transition écologique et énergétique).

Il fixe notamment des objectifs ambitieux en matière de transition écologique :

Evolution de la consommation d'énergie finale par rapport à 2010 (%)	2030 / 2010	2050 / 2010
Résidentiel	-36%	-54%
Tertiaire	-36%	-54%
Transport routier	-34%	-61%
Industrie	-11%	-31%
Agriculture	-26%	-33%
TOTAL	-31%	-51%

Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) par rapport à 2010	2030 / 2010	2050 / 2010
Résidentiel et tertiaire	-67%	-90%
Transport de personnes et de marchandises	-45%	-94%
Agriculture, forêt et pêche	-24%	-37%
Industrie	-44%	-71%
Déchets	-52%	-83%
TOTAL	-45%	-75%



S'adapter aux conséquences inévitables d'un climat qui change

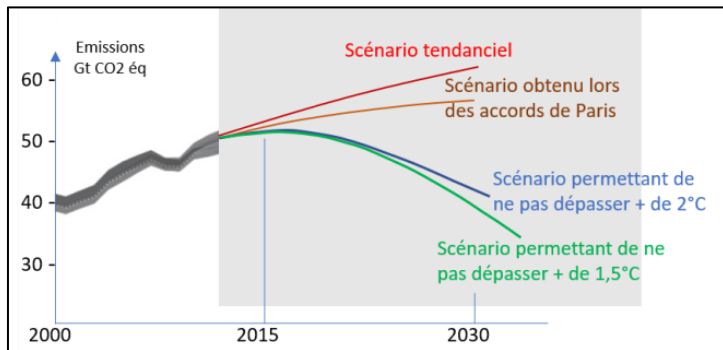
Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

- Les trajectoires « d'urgence climatique » qui visent à **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel** demandent plus d'efforts que les trajectoires réglementaires. S'aligner sur ces trajectoires nécessite ainsi de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société**.

Trajectoire 1,5°C

- Objectif : Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique global d'ici 2100.
- Seule cette trajectoire permet d'envisager un **avenir sans dégradation majeure des écosystèmes**.



Scénarios d'émissions mondiales de gaz à effet de serre

Trajectoire 2°C

- Objectif : Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique global d'ici à 2100.
- Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.
- Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique**.

Plan national d'adaptation au changement climatique 2

Avec son second PNACC (2018-2022), la France a pour objectif d'adopter une adaptation effective en cohérence avec une hausse de température de 1,5°C à 2°C au niveau mondial par rapport au XIXème siècle. La nouvelle Stratégie française énergie-climat (SFEC), en cours d'élaboration comprendra le Plan national d'adaptation au changement climatique révisé (PNACC 3).



3 objectifs « chapeaux » pour le territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



- **Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de **34% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de **67% d'ici 2050**
 - Une séquestration carbone correspondant à **31% des émissions territoriales d'ici 2030**, et à 110% de celles-ci d'ici 2050, pour que le territoire contribue à la neutralité carbone globale.
- **Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique**
- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
 - Baisse des consommations d'énergie de **30% d'ici 2030** et de 47% d'ici 2050
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre une production correspondant à **71% des besoins en 2030**, et devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillées en partie 2 (page suivante).



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Partie 2 : Trajectoires climat-air-énergie pour Mellois en Poitou

- Quelle marge de manœuvre pour Mellois en Poitou ?
- Trajectoires climat-énergie à 2030
- Trajectoires climat-énergie à 2050



Quelle marge de manœuvre pour Mellois en Poitou ?

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économie d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic).

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour Mellois en Poitou, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées. Ces tendances sont calculées secteur par secteur, avec 2015 pour année de référence (année la plus récente pour laquelle les données climat-énergie sont fournies par l'AREC Nouvelle-Aquitaine).

2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone (objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre) et du SRADDET Nouvelle-Aquitaine (objectifs de réduction des consommations d'énergie).

3. Le « potentiel maximal » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels maximaux sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire de Mellois en Poitou dispose des gisements théoriques pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire pour porter une stratégie plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire de Mellois en Poitou présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire réglementaire et le potentiel maximal du territoire.



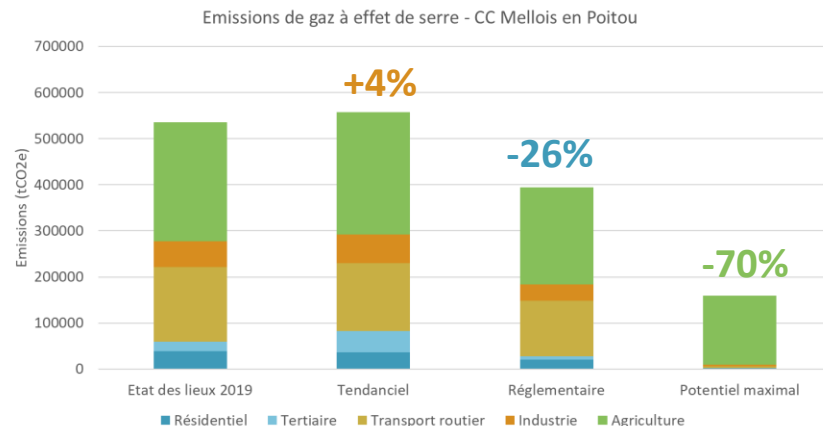
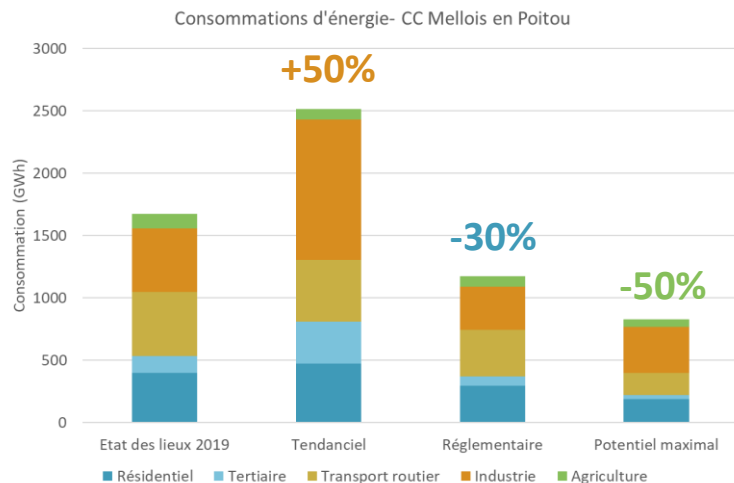
Quelle marge de manœuvre pour Mellois en Poitou ?

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Secteur	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel maximal
Résidentiel	472 GWh	298 GWh	190 GWh
Tertiaire	338 GWh	71 GWh	32 GWh
Transport routier	496 GWh	375 GWh	176 GWh
Industrie	1 124 GWh	345 GWh	368 GWh
Agriculture	85 GWh	86 GWh	63 GWh
Total	2 515 GWh	1 174 GWh	830 GWh
Par rapport à 2019	+50%	-30%	-50%

Secteur	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel maximal
Résidentiel	36 385 tCO ₂ e	20 214 tCO ₂ e	1 741 tCO ₂ e
Tertiaire	46 422 tCO ₂ e	7 737 tCO ₂ e	142 tCO ₂ e
Transport routier	146 844 tCO ₂ e	120 432 tCO ₂ e	4 157 tCO ₂ e
Industrie	62 228 tCO ₂ e	35 120 tCO ₂ e	3 205 tCO ₂ e
Agriculture	265 566 tCO ₂ e	210 315 tCO ₂ e	150 479 tCO ₂ e
Total	557 446 tCO ₂ e	393 817 tCO ₂ e	159 724 tCO ₂ e
Par rapport à 2019	+4%	-26%	-70%



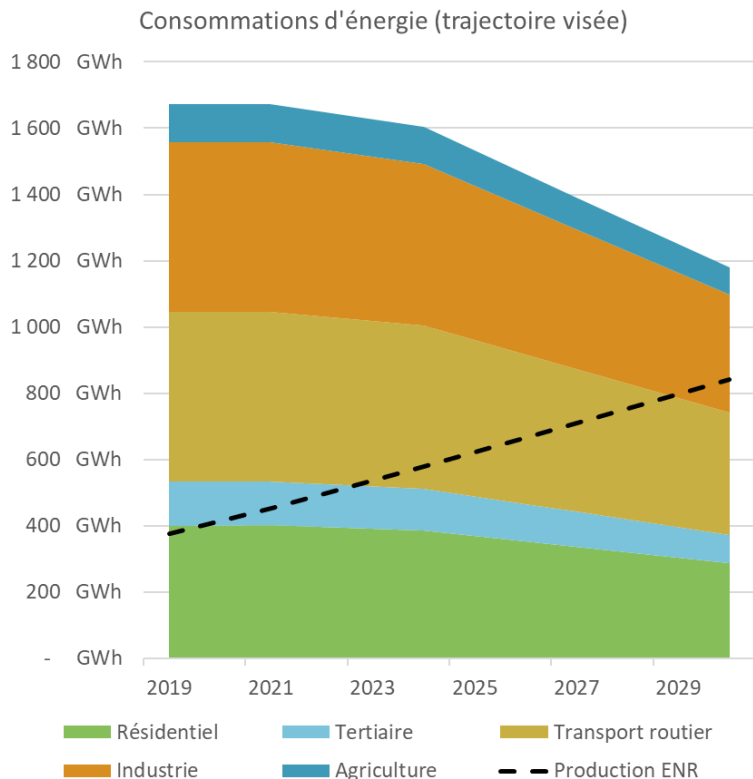
Trajectoire énergétique à 2030 pour

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire
Résidentiel	-3,0%	-28%	-26%
Tertiaire	-3,9%	-35%	-47%
Transport routier	-2,9%	-28%	-27%
Industrie	-3,2%	-30%	-32%
Agriculture	-3,3%	-30%	-26%
Total	-3,1%	-30%	-30%

Part d'EnR dans la consommation	Valeur (%)	Réglementaire
2019	22%	33%
2030	71%	33%

Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires. C'est le cas pour l'ensemble des secteurs, à l'exception des consommations d'énergie dans l'industrie et le tertiaire. Ces deux postes ont enregistré une hausse depuis 2015 (+8,8% /an dans le tertiaire et +7,5%/an dans l'industrie), ce qui explique l'ampleur de la réduction à atteindre d'ici 2030 conformément aux objectifs du SRADDET. Dans une approche pragmatique, la CC Mellois en Poitou considère que ces objectifs ne pourront pas être atteints, mais que l'ambition supérieure affichée dans les autres secteurs permet d'atteindre l'objectif global de réduction des consommations.



Trajectoire climat à 2030 pour Mellois en Poitou

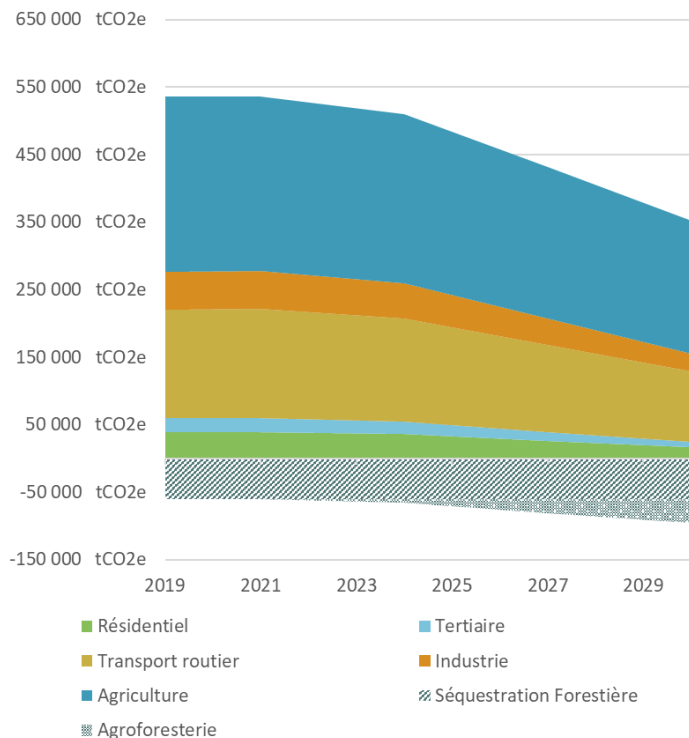
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire
Résidentiel	-7,6%	-58%	-48%
Tertiaire	-8,7%	-63%	-62%
Transport routier	-3,9%	-35%	-25%
Industrie	-6,5%	-52%	-37%
Agriculture	-2,4%	-24%	-19%
Total	-3,7%	-34%	-26%

Part des émissions séquestrées	Valeur (%)
2019	14%
2030	31%

Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires. C'est le cas pour l'ensemble des secteurs concernant les émissions de gaz à effet de serre.



Trajectoire énergétique à 2050 pour

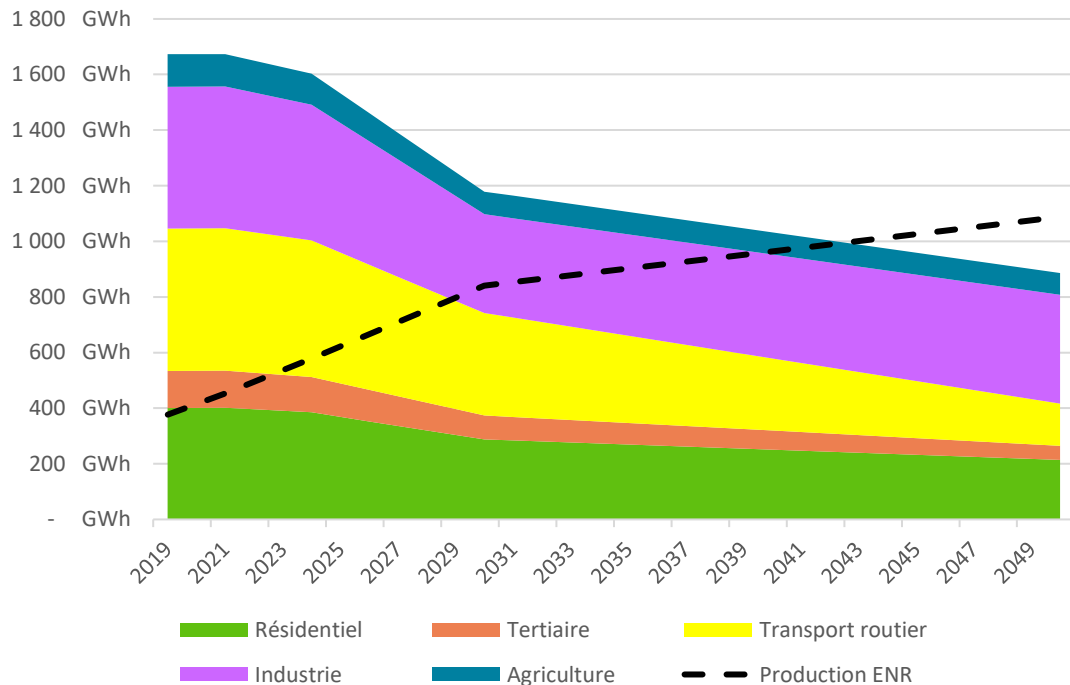
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Consommations d'énergie (trajectoire visée)



La trajectoire de consommation d'énergie à horizon 2050 pour Mellois en Poitou est construite de sorte à correspondre aux objectifs sectoriels du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Secteur	2050	Evolution (%)
Résidentiel	214 GWh	-47%
Tertiaire	51 GWh	-62%
Transport routier	151 GWh	-70%
Industrie	392 GWh	-23%
Agriculture	78 GWh	-33%
Total	886 GWh	-47%



Trajectoire climat à 2050 pour Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

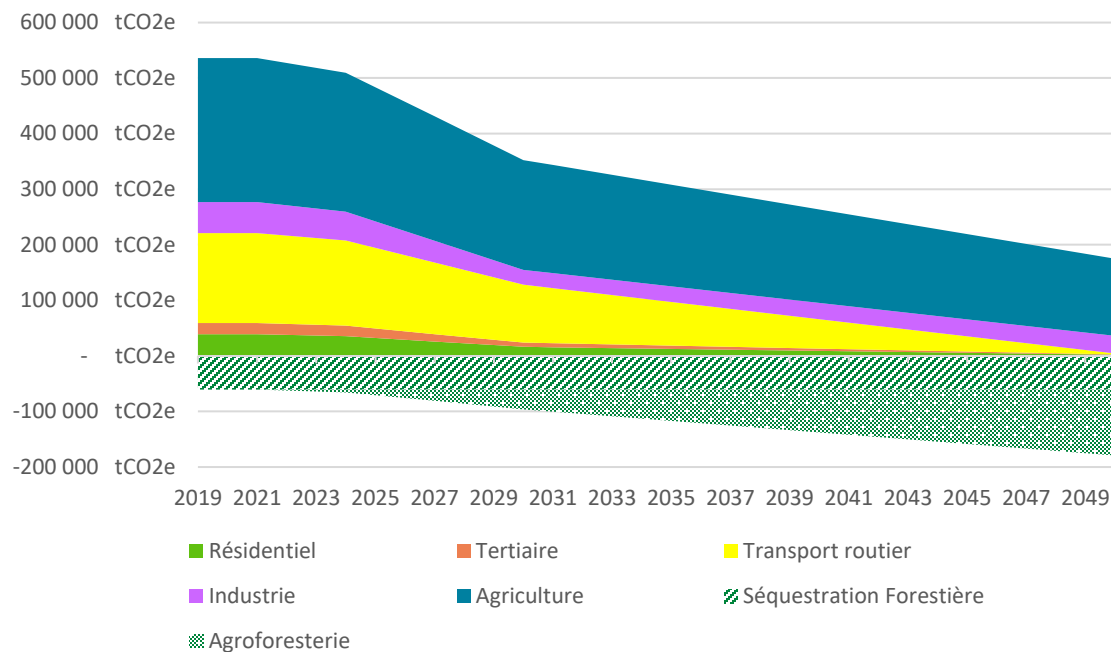
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

La trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 pour Mellois en Poitou est construite de sorte à correspondre aux objectifs sectoriels de la SNBC.

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Secteur	2050	Evolution (%)
Résidentiel	1 982 tCO ₂ e	-95%
Tertiaire	759 tCO ₂ e	-96%
Transport routier	1 621 tCO ₂ e	-99%
Industrie	31 781 tCO ₂ e	-43%
Agriculture	138 500 tCO ₂ e	-47%
Total	174 642 tCO₂e	-67%



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par thématique

- Habitat et aménagement du territoire
- Mobilités
- Tertiaire et industrie
- Agriculture
- Energies renouvelables



Habitat et aménagement du territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



1. Les logements sont **renovés énergétiquement** (en priorité les logements individuels) en s'appuyant sur les nombreuses aides disponibles et un **accompagnement dédié** proposé par la collectivité (sous forme de conseil, d'appui voire de co-financement). Le **PLUi-H** garantit des exigences thermiques fortes.
2. Une véritable **culture de la sobriété** se déploie dans la manière d'habiter le territoire : les habitudes sobres sont **encouragées et valorisées**, sans culpabilisation et avec un soin particulier dans la manière de **communiquer** à ce sujet.
3. Les **types de logement se diversifient** et la collectivité est facilitante, notamment à travers son PLUi-H, sur le déploiement de **formes d'habitat innovantes**, dans l'optique de **réduire l'emprise foncière** individuelle.
4. Les **chauffages au fioul et au gaz fossile sont progressivement remplacés**, notamment par des installations **d'énergies renouvelables** bien intégrées au bâti et aux paysages (solaire photovoltaïque pour l'électricité, pompes à chaleur, bois-énergie et solaire thermique pour les besoins en chaleur).



1. La part des voitures thermiques dans le parc automobile diminue, avec **l'évolution des motorisations des véhicules particuliers**, en s'appuyant sur l'accessibilité croissante des **véhicules électriques** et sur les aides disponibles. La collectivité accompagne le déploiement des installations liées (stations BioGNV, bornes de recharge électrique).
2. Les **besoins en déplacement des particuliers diminuent** (grâce à la dynamisation des bassins de vie et au développement des services de proximité), tout comme les **besoins en déplacement pour le transport de marchandises** (via le développement des circuits courts, les changements dans les habitudes de consommation et la rationalisation logistique des livraisons).
3. La **motorisation évolue dans le secteur du transport de marchandises** ; la collectivité accompagne le déploiement des installations liées (stations BioGNV, bornes de recharge électrique).
4. Les **habitudes évoluent autour de la voiture individuelle** : les déplacements réalisés sont optimisés pour réduire la consommation énergétique moyenne par kilomètre (covoiturage, écoconduite, réduction des vitesses de circulation), sans culpabilisation et avec un soin particulier sur les manières de communiquer à ce sujet. La collectivité est facilitatrice pour le développement du covoiturage.
5. Les **modes actifs de déplacements se développent** : ils font l'objet **d'aménagements et de stratégies de mobilités dédiées** à la sécurité des piétons et des cyclistes, et sont rendus possibles par la dynamisation des centres-bourgs et le développement de **services de proximité**. Les **comportements évoluent** d'autant plus que la part de la voiture diminue (sentiment de sécurité renforcé)
6. **L'offre de transports en commun se développe** et couvre une surface toujours plus importante, en s'appuyant sur l'existant (minibus, bus scolaire) et en restant cohérent avec la typologie rurale du territoire.



Tertiaire et industrie

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



1. La consommation énergétique des **bâtiments du tertiaire** diminue grâce à leur **rénovation énergétique**, aux changements de pratiques et à la mise en place de **mesures d'économie dans les usages** énergétiques des organisations.
2. La consommation énergétique du **secteur industriel** diminue grâce à la mise en place de **mesures de sobriété** dans les entreprises et au développement de **l'efficacité énergétique** des processus de production.
3. La **réorientation des emplois et des activités** dans les secteurs "à risque" (dans lesquels des pertes ou des transformations d'emploi sont prédictibles), est anticipée. Des politiques d'accompagnement et de reconversion ciblées sont mise en place pour **faire évoluer ces emplois et les compétences associées**.
4. Les **activités économiques de proximité se développent** et assurent la création d'emplois locaux et non délocalisables. Les principes de **l'économie circulaire** tendent à se généraliser à l'ensemble des organisations. Les organisations du tertiaire multiplient les démarches de **mutualisation** pour renforcer la **coopération** et réduire la consommation d'espace.
5. Les **chauffages au fioul et au gaz fossile sont progressivement remplacés**, notamment par des installations d'énergies renouvelables bien intégrées au bâti et aux paysages (solaire photovoltaïque pour l'électricité, pompes à chaleur, bois-énergie et solaire thermique pour les besoins en chaleur).
6. Les industries remplacent progressivement leur appareil productif vers des outils alimentés par l'électricité et l'hydrogène, pour réduire la consommation d'énergie fossile.



Agriculture

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



1. La surface agricole dédiée aux **légumineuses** augmente en grande culture et dans les prairies temporaires, dans une optique de **diversification agricole**, de **durabilité** des exploitations, de développement économique local et de **relocalisation** agricole en réponse à un marché local.
2. La surface dédiée à **l'agroforesterie** (à faible densité d'arbres) et aux **haies** en périphérie des parcelles agricoles s'agrandit pour favoriser le **stockage de carbone** dans le sol et la **biomasse végétale**. Un plan de gestion du patrimoine bocager existant est réalisé.
3. Les **techniques sans labour** se développent sur le territoire en veillant à la sobriété de consommation des intrants de synthèse. Les **cultures intermédiaires** et les bandes enherbées se multiplient pour favoriser le stockage du carbone dans le sol et renforcer une agriculture favorable à la qualité de l'eau, à la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la biodiversité.
4. **L'utilisation des intrants de synthèse diminue** au profit des biodéchets et déchets verts, et la gestion des prairies est optimisée de manière à augmenter leur capacité de stockage de carbone.
5. Le **matériel agricole évolue vers une motorisation moins carbonée** (BioGNV) et l'utilisation des effluents se développe dans cette perspective via la méthanisation, avec une vigilance particulière sur la préservation des terres dédiées à la production agricole.



Production des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



- **Eolien** : Application quantitative du guide éolien et limitation du développement au repowering des parcs existants
- **Photovoltaïque** :
 - Encadrement quantitatif de projets agrivoltaïques de faible surface intégrés aux paysages, qui répondent aux besoins des exploitations agricoles soutenant prioritairement l'élevage
 - Utiliser le potentiel foncier de zones artificialisées pour le développement du photovoltaïque au sol
 - Utiliser le potentiel en toiture pour le développement
 - Favoriser le développement des ombrières photovoltaïques sur les surfaces de stationnement artificialisées en veillant à l'intégration paysagère
- **Solaire thermique** : Utilisation du potentiel en toiture pour le développement
- **Méthanisation** : Développement raisonné (au total 5 installations sur le territoire) qui intègre tous les déchets du territoire et fournit localement du BioGNV (biogaz naturel pour véhicules) pour les transporteurs, agriculteurs et particuliers.
- **Aérothermie et géothermie, pompes à chaleur** : Mobilisation d'une partie du potentiel du territoire
- **Bois énergie** : Augmenter la production locale en veillant à la gestion durable des ressources



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Partie 4 : Objectifs cibles pour Mellois en Poitou

- Habitat
- Mobilités
- Industrie
- Tertiaire
- Agriculture
- Energies renouvelables



Habitat : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Levier	Objectif cible	Orientation stratégique (n°)
Nombre de logements individuels rénovés	5 985 (30%)	1
Nombre de logements collectifs rénovés	420 (50%)	1
Nombre foyers concernés par les économies d'énergie par les usages (-15%)	19 000 (90%)	2
Surface moyenne chauffée par personne (m ²) – 40m ² par personne en 2019	37 m ²	3
Nombre de chauffages au fioul remplacés	1 300 (50%)	4
Nombre de chauffages au gaz fossile remplacés	800 (50%)	4



Mobilités : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

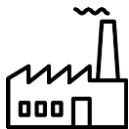
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Levier	Objectif cible	Orientation stratégique (n°)
Part de véhicules à faibles émissions (particuliers)	15%	1
Diminution des besoins de déplacements des particuliers	-10%	2
Diminution des besoins de déplacements des marchandises	-5%	2
Part de véhicules à faibles émissions (transport de marchandises)	20%	3
Part de conducteurs pratiquant l'éco-conduite	50%	4
Nombre moyen de passagers par véhicule (1,4 en 2019)	2,0	4
Gain de part modale pour les modes de déplacement actifs (6% en 2019)	8%	5
Gain de part modale pour les transports en commun (1% en 2019)	10%	6



Industrie : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Levier	Objectif cible	Objectif stratégique (n°)
Sobriété – Part d’industries concernées	90%	2
Efficacité énergétique – Part d’industries concernées	90%	2
Electrification et hydrogène – Diminution de la consommation fossile de l’industrie	30%	6
Décarbonation de l’électricité (gCO2e en moins)	20	6



Tertiaire : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Levier	Objectif cible	Orientation stratégique (n°)
Rénovation énergétique de la surface tertiaire – Part de la surface concernée	30%	1
Economies par les usages (tertiaire) – Part des établissements	90%	1
Eclairage public – Nombre de points lumineux basse consommation et extinction partielle	100%	1
Part de la surface tertiaire concernée par de la mutualisation	50%	4
Nombre de chauffages au fioul remplacés	50%	5
Nombre de chauffages au gaz fossile remplacés	50%	5



Agriculture : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Levier	Objectif cible	Orientation stratégique (n°)
Part de la surface agricole ayant introduit des légumineuses	60% (48 000 ha)	1
Part de la surface agricole en agroforesterie / haies	30% (28 000 ha)	2
Cultures sans labour – Part de la surface agricole concernée	50% (40 000 ha)	3
Cultures intermédiaires – Part de la surface agricole concernée	70% (49 000 ha)	3
Diminution des intrants – Part de la surface agricole concernée	50% (35 000 ha)	4
Optimisation de la gestion des élevages – Part du cheptel concernée	60% (18 000 UGB)	4
Réduction des consommations d'énergie sur site – Part des exploitations concernées	75%	5



Production d'énergie renouvelable : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Filière	Etat des lieux	Objectif cible	Potentiel estimé
Aérothermie / géothermie / PAC	23 GWh	40 GWh	Fort
Bois-énergie	Inconnu	20 GWh	41 GWh
Solaire thermique en toiture	0,5 GWh	3 GWh (6 000 m ²)	21 GWh
Solaire photovoltaïque en toiture	Inconnu (17 GWh au total)	7,5 GWh (75 000 m ²)	20 GWh
Méthanisation agricole végétale (CIVEs et déchets de culture)	0 en 2019	30 GWh	140 GWh
Méthanisation agricole animale	0	20 GWh	50 GWh



Production d'énergie renouvelable : objectifs cibles

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE

Filière	Etat des lieux	Scénario retenu	Potentiel estimé
Solaire photovoltaïque – Ombrières de parkings	Inconnu (17 GWh au total)	36 GWh (375 000 m ²)	72 GWh
Eolien	336 GWh	529 GWh (105 mâts)	622 GWh

Repowering des 94 mâts existants (en service et autorisés en 2023) à 3,5 MW pour ceux de moins de 3 MW
1 parc de 5 mâts et 1 parc de 6 mâts supplémentaires (scénario Guide éolien) de 3,5 MW

Agrivoltaïsme	Inconnu (17 GWh au total)	120 GWh	120 GWh
---------------	---------------------------	---------	---------

Les projets agrivoltaïques considérés sont développés sur des petites surfaces pour répondre aux besoins des exploitations.
La surface agricole totale mobilisée par les projets est encadrée à 125 ha de terres + 10 ha en toitures, serres et petites ombrières.

Solaire photovoltaïque – Parc au sol	Inconnu	35 GWh (29 ha)	35 GWh
--------------------------------------	---------	----------------	--------

La surface de friches disponible est fractionnée. Le développement des parcs au sol doit se faire exclusivement sur sol artificialisé. La consommation de terre agricole par du PV au sol reste interdite par le SCoT Mellois en Poitou.



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

— *Mellois en Poitou* —



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Annexes

- Qualité de l'air
- Potentiels d'action
- Leviers d'action priorités
- Synthèse des propositions du Labo et de la proposition finale
- Trajectoire climat et trajectoire énergie en chiffres
- Potentiels : hypothèses de calcul
- Méthodologie « secteurs à risque »



Qualité de l'air

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



- Au niveau national, le PREPA (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques) fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, **en prenant 2005 comme année de référence**.
- L'observatoire ATMO Nouvelle-Aquitaine ne fournit pas de données historiques sur les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Mellois en Poitou. Pour cette raison, la comparaison des émissions territoriales à la trajectoire du PREPA n'a pas pu être réalisée, et aucun objectif cible quantitatif n'a été défini.
- Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent régulièrement d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). La trajectoire climat-énergie de Mellois en Poitou présentée précédemment contribue donc aux objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques.

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005 - PREPA



Potentiels d'action - Habitat

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

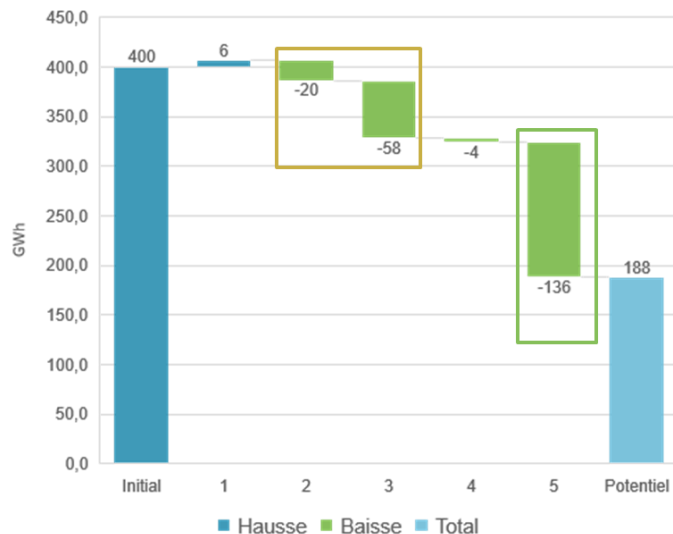
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

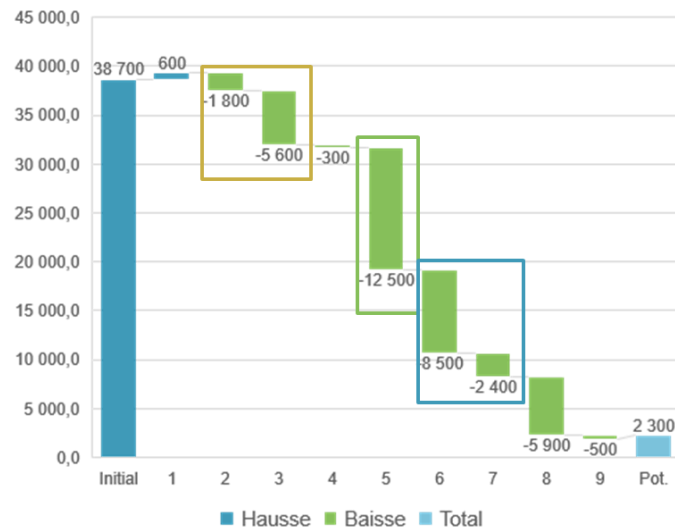
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie



Potentiel maximum de réduction des émissions de GES



1. Croissance démographique
2. Baisse de la surface chauffée, recohobitation
3. Economies par les usages

4. Rénovation des logements collectifs
5. Rénovation des logements individuels
6. Zéro chauffage au fioul

7. Zéro chauffage au gaz naturel
8. Décarbonation de l'électricité
9. Maitrise des émissions non énergétiques



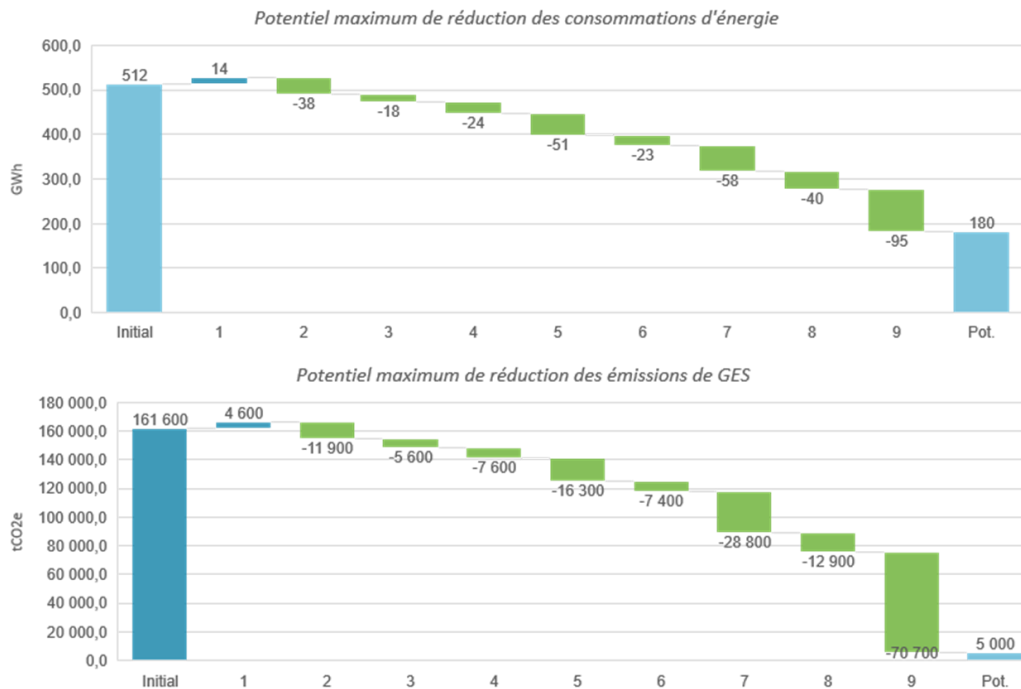
Potentiels d'action - Mobilités

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

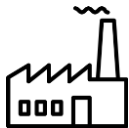
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



1. Hausse du trafic
2. Diminution besoins de déplacements
3. Modes de déplacement doux

4. Transports en commun
5. Covoiturage
6. Eco-conduite et réduction des vitesses

7. Evolution des motorisations
8. Diminution besoins - Marchandises
9. Evolution des motorisations - Marchandises



Potentiels d'action - Industrie

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

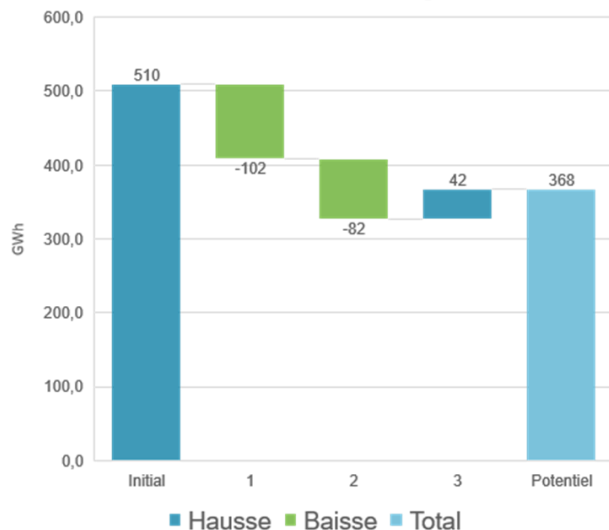
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

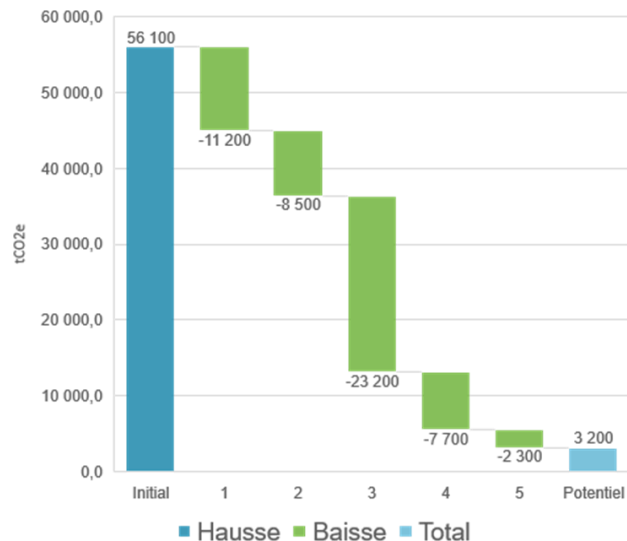
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie



Potentiel maximum de réduction des émissions de GES



1. Sobriété
2. Efficacité énergétique
3. Électrification et hydrogène

4. Décarbonation de l'électricité
5. Maîtrise des émissions non énergétiques



Potentiels d'action - Tertiaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

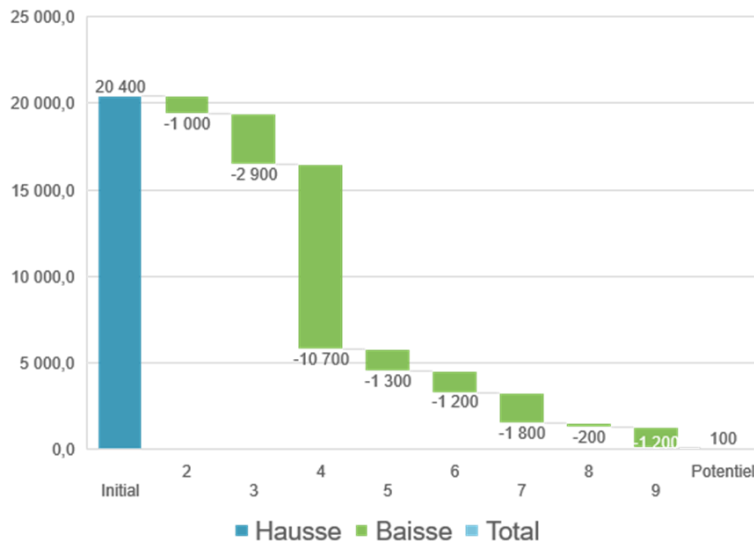
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie



Potentiel maximum de réduction des émissions de GES



1. Augmentation de la surface tertiaire
2. Mutualisation services et usages
3. Economies par les usages

4. Rénovation énergétique
5. Zéro chauffage au fioul
6. Zéro chauffage au gaz naturel

7. Décarbonation de l'électricité
8. Éclairage public
9. Maîtrise des émissions non énergétiques



Potentiels d'action - Agriculture

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

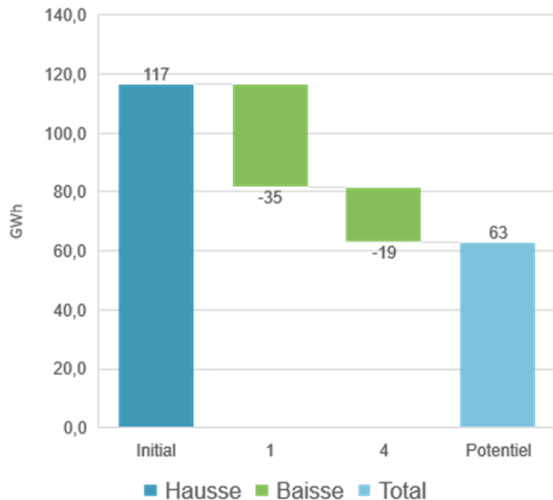
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

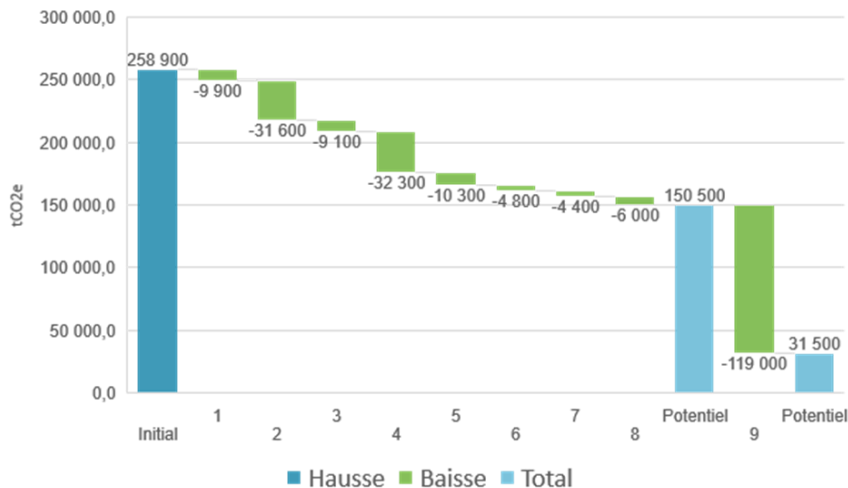
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Potentiel maximum de réduction des consommations d'énergie



Potentiel maximum de réduction des émissions de GES



1. Réduction chauffage et carburants engins
2. Diminution intrants de synthèse
3. Légumineuses en grandes cultures

4. Techniques sans labour
5. Cultures intermédiaires et bandes enherbées
6. Optimisation gestion des élevages

7. Effluents d'élevage pour méthanisation
8. Optimisation gestion prairies
9. Agroforesterie et haies



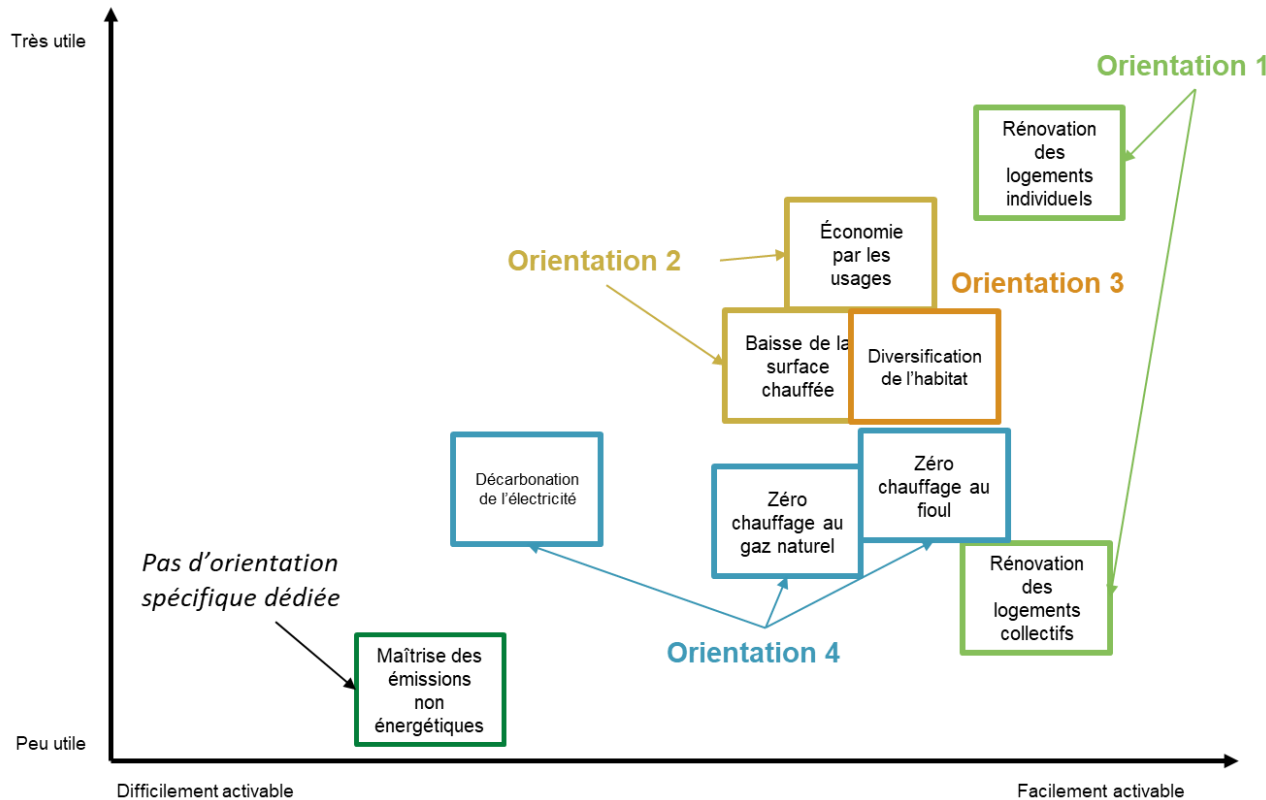
Habitat : leviers d'action priorités

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE





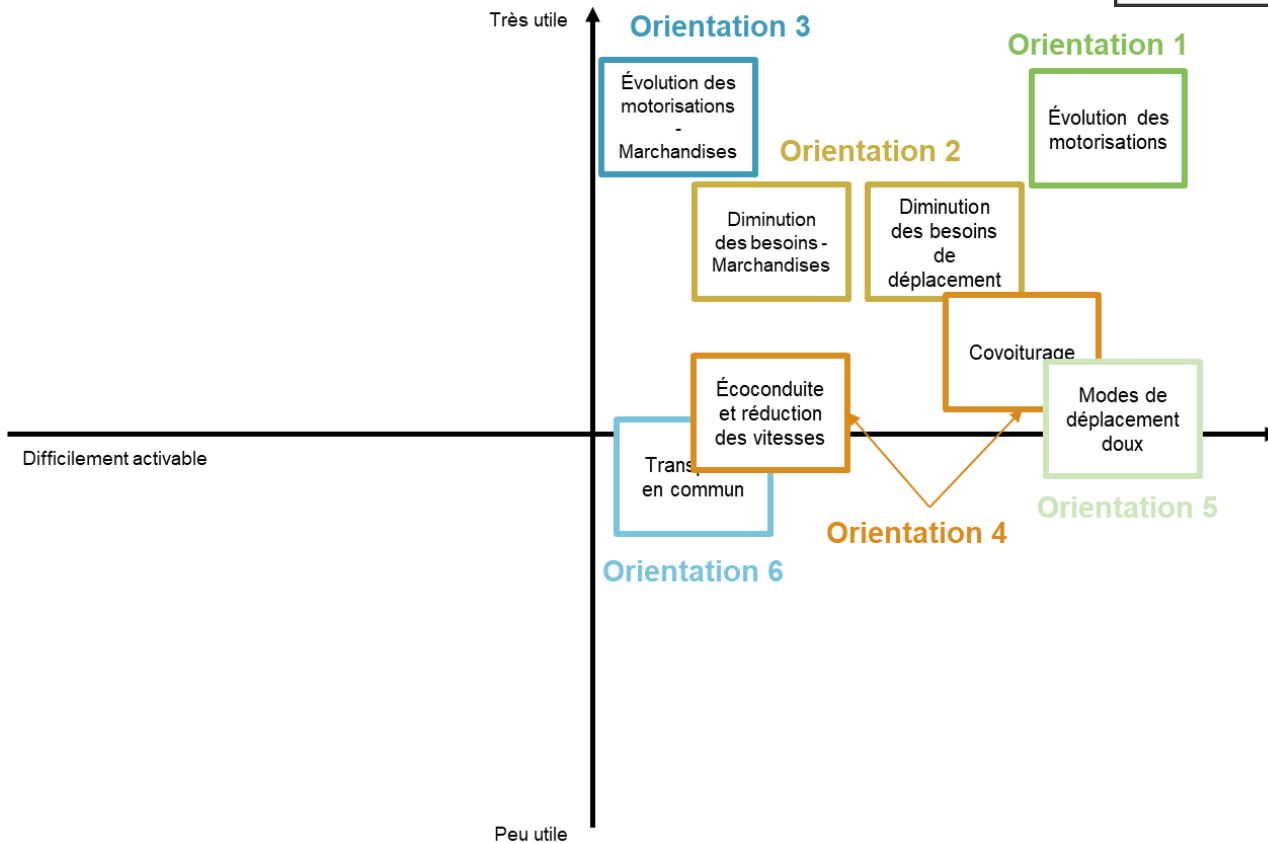
Mobilités : leviers d'action prioritisés

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE





Tertiaire et industrie : leviers d'action

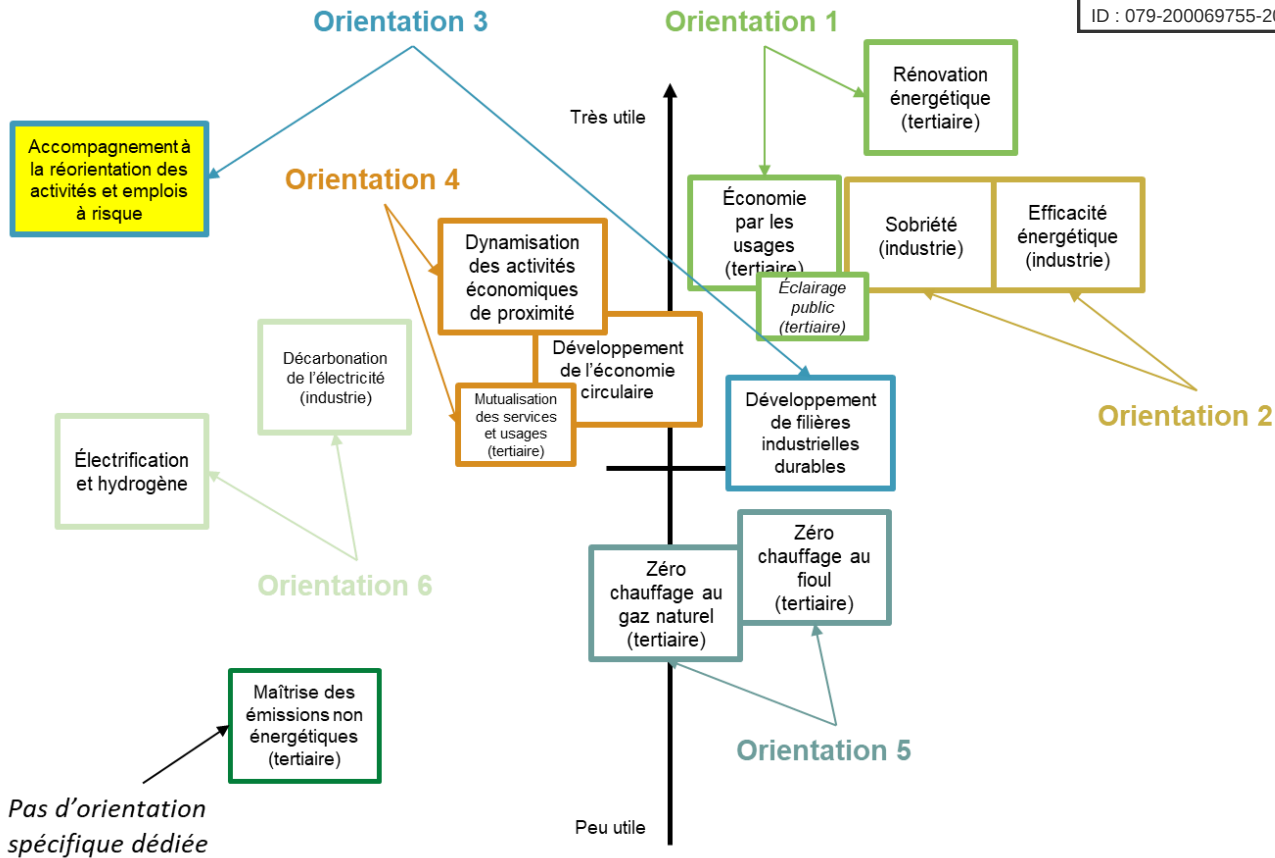
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE





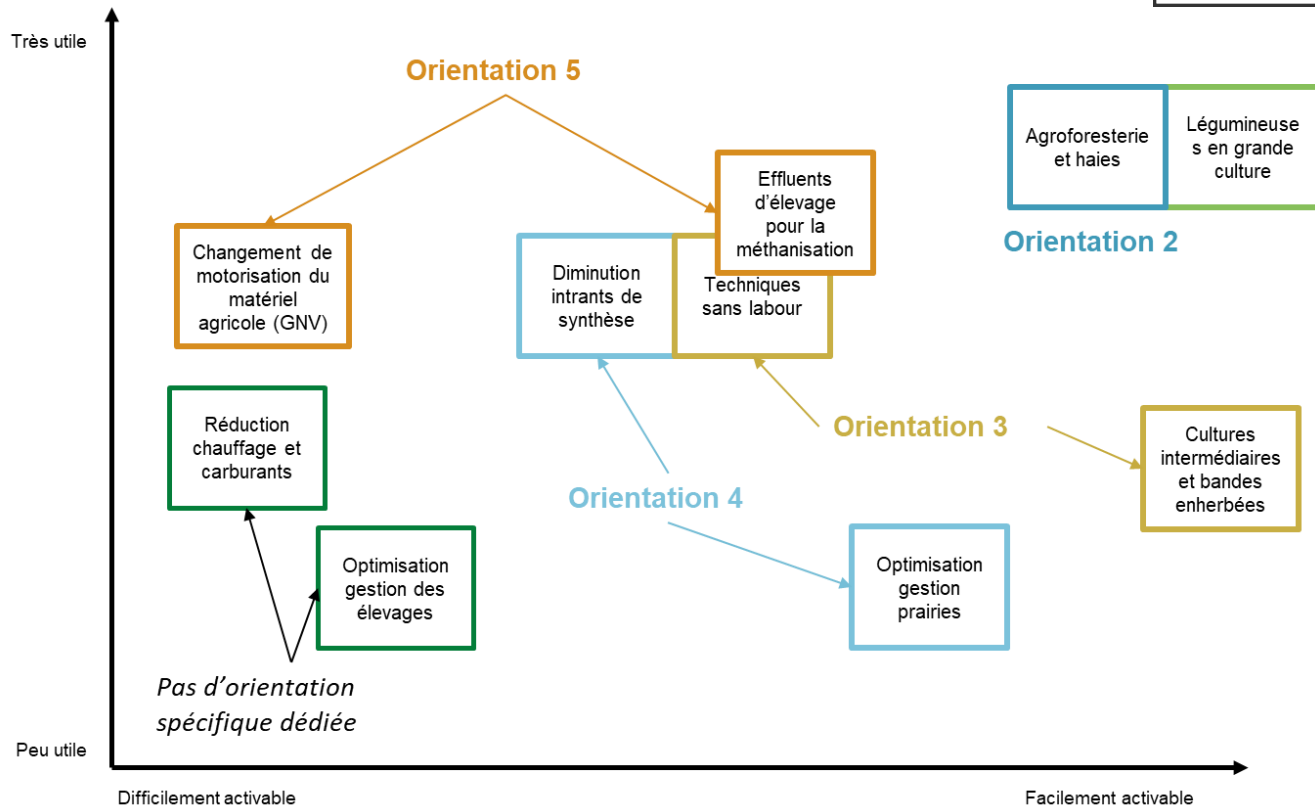
Agriculture : leviers d'action priorités

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE





Synthèse des leviers d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



SCENARIO VALIDE

Secteur	Catégorie	Etat initial	Scénario 2030	Evolution scénario	Evolution réglementaire 2030		OK / PAS OK
Tous secteurs	Consommation d'énergie finale	1 673 GWh	1 178 GWh	-30%	SRADDET	-30%	OK
Tous secteurs	Émissions de gaz à effet de serre	535 724 tCO2e	352 321 tCO2e	- 34%	SNBC	- 26%	OK
Tous secteurs	Production d'énergie renouvelable	376 GWh (22% de la consommation)	841 GWh (71% de la consommation)	+123%	LEC, 2019	33% de la consommation produite localement	OK



La trajectoire climat en chiffres

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Secteur	Scénario	Emissions de GES (tCO2e)									
		2019	2024	2026	2027	2030	2031	2040	2050		
Résidentiel	Scenario CCMP	38 741 tCO2e	35 639 tCO2e	29 176 tCO2e	25 945 tCO2e	16 251 tCO2e	15 538 tCO2e	9 117 tCO2e	1 982 tCO2e		
Tertiaire	Scenario CCMP	20 442 tCO2e	18 597 tCO2e	14 907 tCO2e	13 062 tCO2e	7 527 tCO2e	7 188 tCO2e	4 143 tCO2e	759 tCO2e		
Transport routier	Scenario CCMP	161 557 tCO2e	153 389 tCO2e	137 053 tCO2e	128 885 tCO2e	104 381 tCO2e	99 243 tCO2e	53 001 tCO2e	1 621 tCO2e		
Industrie	Scenario CCMP	56 105 tCO2e	51 917 tCO2e	43 540 tCO2e	39 352 tCO2e	26 787 tCO2e	27 036 tCO2e	29 284 tCO2e	31 781 tCO2e		
Agriculture	Scenario CCMP	258 879 tCO2e	250 092 tCO2e	232 520 tCO2e	223 734 tCO2e	197 376 tCO2e	194 432 tCO2e	167 938 tCO2e	138 500 tCO2e		
Total	Scenario CCMP	535 724 tCO2e	509 634 tCO2e	457 196 tCO2e	430 978 tCO2e	352 321 tCO2e	343 437 tCO2e	263 482 tCO2e	174 642 tCO2e		
Séquestration	Forêt actuelle (FA)	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e	- 60 550 tCO2e		
Séquestration	Prairies permanentes	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e	- 12 130 tCO2e		
Séquestration	Agroforesterie (AF)	- tCO2e	- 5 083 tCO2e	- 15 248 tCO2e	- 20 331 tCO2e	- 35 579 tCO2e	- 39 748 tCO2e	- 77 270 tCO2e	- 118 962 tCO2e		
Total	SC+FA+prairies	463 044 tCO2e	436 954 tCO2e	384 516 tCO2e	358 298 tCO2e	279 641 tCO2e	270 757 tCO2e	190 801 tCO2e	101 962 tCO2e		
Total	SC+FA+prairies+AF	463 044 tCO2e	431 871 tCO2e	369 268 tCO2e	337 967 tCO2e	244 062 tCO2e	231 009 tCO2e	113 531 tCO2e	17 000 tCO2e		
Total	Séquestration	- 72 680 tCO2e	- 77 763 tCO2e	- 87 928 tCO2e	- 93 011 tCO2e	- 108 259 tCO2e	- 112 428 tCO2e	- 149 950 tCO2e	- 191 642 tCO2e		
Total	% seq/ émissions	14%	15%	19%	22%	31%	33%	57%	110%		

Emissions de GES (% par rapport à 2019)				
2024	2026	2027	2030	2050
-8%	-25%	-33%	-58%	-95%
-9%	-27%	-36%	-63%	-96%
-5%	-15%	-20%	-35%	-99%
-7%	-22%	-30%	-52%	-43%
-3%	-10%	-14%	-24%	-47%
-5%	-15%	-20%	-34%	-67%



La trajectoire énergie en chiffres

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Consommation d'énergie finale (GWh)

2019	2021	2024	2026	2027	2030	2031	2040	2050
400 GWh	401 GWh	385 GWh	352 GWh	336 GWh	287 GWh	284 GWh	251 GWh	214 GWh
133 GWh	133 GWh	127 GWh	113 GWh	106 GWh	86 GWh	84 GWh	69 GWh	51 GWh
512 GWh	512 GWh	492 GWh	451 GWh	430 GWh	369 GWh	358 GWh	260 GWh	151 GWh
510 GWh	510 GWh	488 GWh	444 GWh	422 GWh	355 GWh	357 GWh	373 GWh	392 GWh
117 GWh	117 GWh	112 GWh	101 GWh	96 GWh	81 GWh	81 GWh	79 GWh	78 GWh
1 673 GWh	1 674 GWh	1 603 GWh	1 461 GWh	1 390 GWh	1 178 GWh	1 164 GWh	1 032 GWh	886 GWh

Production ENR

376 GWh	453 GWh	578 GWh	666 GWh	709 GWh	841 GWh	853 GWh	964 GWh	1 087 GWh
22%	27%	36%	46%	51%	71%	73%	93%	123%

Consommation d'énergie finale (% par rapport à 2019)

2018	2021	2024	2026	2030	2050
0%	-4%	-12%	-16%	-28%	-47%
0%	-5%	-15%	-20%	-35%	-62%
0%	-4%	-12%	-16%	-28%	-70%
0%	-4%	-13%	-17%	-30%	-23%
0%	-4%	-13%	-17%	-30%	-33%
0%	-4%	-13%	-17%	-30%	-47%



Potentiels – Hypothèses de calcul

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Résidentiel

1. Evolution de la consommation et des émissions due à l'évolution démographique
2. En augmentant le nombre de personnes par logement et en arrêtant de chauffer certaines pièces, on diminue la surface de logement total à chauffer (pièces chauffées inutilement, colocations, logements partagés entre seniors et jeunes...)
3. Economies d'énergies par les usages
 - Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit ;
 - Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain ;
 - Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer ;
 - Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air ;
 - Différentes actions sur l'eau : installation de mousseurs, ne pas laisser l'eau couler, etc...
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ;
 - Mettre un couvercle sur les casseroles ;
 - Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
4. Rénovation de tous les logements collectifs à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
5. Rénovation de tous les logements individuels à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
6. "Passage des logements chauffés au fioul à un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Bois ou Chauffage urbain"
7. Baisse de la part du gaz fossile dans le mix gazier (développement du gaz renouvelable en injection dans le réseau) et substitution du chauffage gaz par un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
8. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
9. Maitrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques



Potentiels – Hypothèses de calcul

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Tertiaire

1. Augmentation de la surface tertiaire liée à la croissance démographique
2. Utilisation des surfaces de tertiaires inoccupées à certaines périodes de la journée par la mutualisation des espaces et la création de points multiservices
3. Economies d'énergies par les usages
 - Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit
 - Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain
 - Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer
 - Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air
 - Différentes actions sur l'eau : installation de mousseurs, ne pas laisser l'eau couler, etc...
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ;
 - Mettre un couvercle sur les casseroles
 - Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
4. Rénovation de tous les bâtiments à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (62,4 kWh/m²).
5. Passage des bâtiments chauffés au fioul à un des modes de chauffage suivant Pompe à chaleur, bois ou chauffage urbain
6. Baisse de la part du gaz fossile dans le mix gazier (développement du gaz renouvelable en injection dans le réseau) et substitution du chauffage gaz par un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
7. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
8. Maitrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques
9. Eclairage public
 - Mise en place d'une extinction de nuit (a minima 2h / par nuit)
 - Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées...)



Potentiels – Hypothèses de calcul

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Agriculture

1. Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles pour limiter les émissions directes de CO₂
 - Réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments d'élevage
 - Réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des serres
 - Réduire la consommation d'énergie fossile des engins agricoles
2. Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse
 - Réduire la dose d'engrais minéral en ajustant mieux l'objectif de rendement
 - Mieux substituer l'azote minéral de synthèse par l'azote des produits organiques
 - Améliorer l'efficacité de l'azote minéral des engrais en modifiant les conditions d'apport
3. Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires, pour réduire les émissions de N₂O
 - Accroître la surface en légumineuses à graines en grande culture
 - Augmenter et maintenir des légumineuses dans les prairies temporaires
4. Développer les techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol : Passage au semis direct continu (SD)
5. Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées dans les systèmes de culture pour stocker du carbone dans le sol et limiter les émissions de N₂O
 - Développer les cultures intermédiaires semées entre deux cultures de vente dans les systèmes de grande culture
 - B. Introduire des cultures intercalaires en vignes et en vergers
 - C. Introduire des bandes enherbées en bordure de cours d'eau ou en périphérie de parcelles



Potentiels – Hypothèses de calcul

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Agriculture

6. Optimiser la gestion des élevages
 - Réduire la teneur en protéines des rations des vaches laitières ($\searrow$ N_2O)
 - Réduire la teneur en protéines des rations des porcs et des truies ($\searrow$ N_2O)
 - Substituer des glucides par des lipides insaturés dans les rations ($\searrow$ CH_4)
 - Ajouter un additif (à base de nitrate) dans les rations ($\searrow$ CH_4)
7. Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation (hors émissions énergétiques évitées)
 - Développer la méthanisation
 - Couvrir les fosses de stockage et installer des torchères
8. Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone et réduire les émissions de N_2O
 - Allonger la période de pâturage
 - Accroître la durée de vie des prairies temporaires
 - Réduire la fertilisation des prairies permanentes et temporaires les plus intensives
 - Intensifier modérément les prairies permanentes peu productives par augmentation du chargement animal
9. Développer l'agroforesterie et les haies pour favoriser le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale (30 à 50 arbres/ha)
 - Développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres
 - Développer les haies en périphérie des parcelles agricoles



Potentiels – Hypothèses de calcul

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Transports

1. Augmentation des déplacements de personnes et de marchandises due à la croissance démographique
2. Diminution des besoins de déplacements des personnes (Hypothèses BL évolution : -15%) grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés
3. Développement de la marche à pied et de l'usage du vélo pour les trajets de moins de 5 km
4. Développement des transports en commun (tram, métro, bus et train)
5. Le nombre de passagers par véhicules passe de 1,4 à 2,5
6. Economie de -20% sur la consommation de carburant par la mise en place d'une éco-conduite généralisée sur tout le territoire et une réduction des vitesses de circulation
7. Généralisation des véhicules électriques pour les véhicules légers
8. Hypothèse maximum de -15% des tonnes.km transportées par le développement des circuits courts et la rationalisation des tournées de livraisons.
9. Généralisation des véhicules électriques pour les véhicules utilitaires légers et de l'hydrogène décarboné/gaz renouvelable pour la mobilité lourde

Industrie

1. Baisse des consommations de -20% grâce à la sobriété
2. Baisse des consommations de -20% grâce à l'efficacité énergétique des procédés
3. 50% de la consommation d'énergie fossile passe à l'hydrogène décarboné, le reste est électrifié
4. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
5. Maîtrise des fuites et capture des émissions résiduelles, changement de procédés



Méthodologie – Secteurs « à risque »

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



La transition écologique engendrera la disparition de secteurs entiers de l'activité économique tandis que d'autres vont émerger et se développer. Le volet emploi du Plan de Transformation de l'Économie Française (PTEF) de The Shift Project identifie à la fois des créations et des destructions d'emplois dans de nombreux secteurs en conséquence des évolutions visant à atteindre nos objectifs de transition énergétique. Retrouvez ici l'ensemble de ces conclusions : <https://theshiftproject.org/plan-de-transformation-de-leconomie-francaise-axe-emploi/>

Les secteurs dans lesquels des pertes d'emploi ont été anticipés dans le PTEF sont ici croisés avec la nomenclature d'activités française (NAF) A88 de l'INSEE, afin d'identifier des secteurs « à risque ». Cette catégorisation ne signifie pas la disparition de la totalité des emplois associés à ces secteurs. Néanmoins, les évolutions en termes de compétences ou de localisation pourraient profondément transformer l'emploi dans ces secteurs. Identifier ces emplois dits « à risque » permettra de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement et de reconversion ciblées.

Liste des secteurs de la NAF A88 considéré comme « à risque » :

05 (extraction de houille et de lignite)	25 (fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements)
06 (extraction d'hydrocarbures)	29 (industrie automobile)
07 (extraction de minerais métalliques)	30 (fabrication d'autres matériels de transport)
08 (autres industries extractives)	41 (construction de bâtiments)
09 (services de soutien aux industries extractives)	45 (commerce et réparation d'automobiles et de motocycles)
10 (industries alimentaires)	49 (transports terrestres et transport par conduites)
19 (cokéfaction et raffinage)	51 (transports aériens)
20 (industrie chimique)	52 (entrepôt et services auxiliaires des transports)
22 (fabrication de produits en caoutchouc et en plastique)	68 (activités immobilières).
24 (métallurgie)	

Source : Territoires au futur (The Shift Project), d'après INSEE : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (2020)

Contact *BL évolution* :

Eloi Desvignes eloi.desvignes@bl-evolution.com

Contact *La Traverse* :

Maxime Verdin maxime.verdin@la-traverse.org

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_49-DE



Contact *Mellois en Poitou* :

Noémie Boivineau noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr



Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr